

E 2001 (E) 2/609

*La Banque pour Entreprises électriques,  
la Société générale pour l'Industrie électrique,  
la Société suisse d'Industrie électrique,  
la Motor-Columbus S.A. d'entreprises électriques  
et la Société Suisse d'Electricité et de Traction,  
au Chef de la Section du Contentieux et des Intérêts privés  
à l'Etranger du Département politique, R. Kohli <sup>1</sup>*

L

Baden,  
Bâle,  
Genève  
Zurich } 18 juillet 1942

INTÉRÊTS DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES SUISSES  
DE L'INDUSTRIE ÉLECTRIQUE EN FRANCE.

Les 5 Sociétés financières soussignées, se référant à l'entretien que leurs représentants ont eu avec vous, se permettent par la présente lettre d'attirer

---

1. *Lettre signée par E. Barth et A. Winiger pour la Banque pour Entreprises électriques; par S. Lemaître et M. d'Espine pour la Société générale pour l'industrie électrique; par J. Mohler (2<sup>e</sup> signature illisible) pour la Société suisse d'Industrie électrique; par F. Funk (2<sup>e</sup> signature illisible) pour la Motor-Columbus; par W. Krasting et B. Jobin pour la Société suisse d'électricité et de traction.*



l'attention du Département politique fédéral sur les intérêts très importants qu'elles possèdent en France, ceci en vue des négociations futures de transfert avec ce pays.

1) *Importance et caractère des participations.*

Les Instituts soussignés possèdent des participations en France atteignant au total *un montant nominal de ffrs. 256 525 000*. Evaluées au cours du jour, ces participations ont *une valeur approximative de ffrs. 1 400 000 000*, ce qui, à un cours de 10 francs suisses pour 100 francs français, correspond à *frs.s. 140 000 000*, somme certainement inférieure à la valeur intrinsèque des titres entrant en ligne de compte. Sur la base des dividendes de 1941, ces participations donneraient un revenu annuel, net d'impôts français, d'environ *ffrs. 12 500 000*.

La quasi-totalité des participations des Sociétés soussignées appartient à la branche de l'électricité. Il s'agit essentiellement de paquets d'actions de Sociétés de production et de distribution d'énergie électrique, donc *d'entreprises d'utilité publique*; ces paquets représentent dans certains cas une fraction importante du capital de ces entreprises. Etant donné la structure et l'organisation des Sociétés soussignées et le concours technique, financier et administratif dont elles font bénéficier les entreprises étrangères auxquelles elles s'intéressent, les participations françaises en question sont à considérer comme ayant un *caractère* nettement *industriel*.

Ainsi qu'il ressort des notes annexées, les intérêts que les Sociétés soussignées possèdent en France remontent en partie à une époque antérieure à 1914. Mais c'est surtout durant la période de 1918-1930 que les Sociétés en question ont élargi le cercle de leur activité dans ce pays. Répondant à des demandes qui leur étaient présentées par des groupes français, elles ont fait des apports de fonds importants à certaines Sociétés françaises et *contribué dans une très large mesure à l'essor* qu'a pris à ce moment la distribution d'énergie électrique chez nos voisins. Comme le démontrent les nombreux emprunts français placés en Suisse à cette époque, il était alors très difficile en France d'obtenir des crédits, vu l'instabilité de la monnaie et les besoins considérables de capitaux. Le concours financier et technique des Sociétés financières suisses fut donc accepté avec empressement et permit à l'industrie électrique française de mener à chef la construction d'usines et de réseaux alors en cours d'exécution, ainsi que d'entreprendre de nouveaux aménagements de chutes.

Depuis lors, les Instituts soussignés ont assumé à réitérées fois la garantie pour le placement d'actions nouvelles et ont eux-mêmes participé aux augmentations de capital en exerçant leurs droits de souscription. Ils ont d'autre part consenti des avances importantes à leurs entreprises françaises affiliées, ceci soit en francs français, soit en francs suisses, contribuant ainsi très activement à la réalisation du programme d'extension des entreprises en question. Celles-ci ont pris pour la plupart un grand développement dont diverses branches de l'économie française ont profité directement et indirectement. Dans l'intérêt même des affaires françaises dont elles étaient actionnaires, les Sociétés financières suisses sont intervenues en faveur d'une *politique financière saine et prudente*. En raison de la situation monétaire incertaine, elles ont poussé en parti-

culier à une consolidation des engagements que les Sociétés françaises avaient assumés en monnaies étrangères, en leur assurant en temps utile le moyen de procéder à des augmentations de capital, et de contracter des emprunts libellés en francs français.

## 2) *Rôle des participations françaises dans l'économie suisse.*

Par leur activité en France et la part considérable qu'elles ont prise à l'électrification de ce pays, les Sociétés financières se sont faites les *pionniers de l'industrie suisse*, spécialement de l'industrie des machines. Elles ont procuré en effet à nos fabriques des *commandes* extrêmement intéressantes pour l'équipement des chutes françaises et la construction de réseaux. Il s'agit non seulement de livraisons de matériel et d'appareils électriques, mais en outre et surtout de commandes de groupes générateurs entiers pour les plus grandes centrales hydro-électriques. Le montant de ces livraisons est difficile à calculer exactement, mais il se chiffre certainement par millions. Depuis le début de la présente guerre, la situation générale en France n'a évidemment plus permis à l'industrie suisse d'effectuer des livraisons de même importance, mais on peut admettre que cet état de choses n'est que passager. D'autre part, les Sociétés soussignées ont été en mesure, et ceci jusqu'à la déclaration de la guerre, de procurer à de nombreux ingénieurs, techniciens et employés de commerce suisses, des *positions intéressantes* en France, spécialement auprès de leurs entreprises affiliées. Ce personnel suisse a non seulement propagé chez nos voisins le bon renom du travail et de la production suisses, mais il est intervenu le plus souvent à titre bénévole comme acquiescent en faveur de l'industrie de notre pays. On peut espérer qu'après la guerre il sera à nouveau possible aux Suisses de trouver du travail en France et les Sociétés financières pourront à ce moment-là reprendre leur rôle antérieur.

## 3) *Traitement des Sociétés financières suisses pour les transferts.*

Il ressort des considérations qui précèdent que les Sociétés financières suisses de l'industrie électrique ont acquis des titres incontestables à un *traitement équitable* tant du côté français que de la part des Autorités suisses. Dans les circonstances actuelles, ce traitement équitable devrait se manifester en première ligne dans les questions de transfert. Les services que ces Sociétés ont rendus à l'industrie électrique française d'une part et à l'économie suisse d'autre part, sont en effet tels qu'elles peuvent prétendre au moins à être mises au bénéfice des mêmes avantages que ceux accordés par exemple aux souscripteurs d'emprunts français émis en Suisse, dont le produit a également servi principalement à financer des entreprises françaises d'utilité publique (chemins de fer). Or nous devons constater que, jusqu'ici, les Sociétés financières suisses de l'industrie électrique se voient privées de tout revenu sur leurs participations françaises, car elles n'ont pas même la possibilité de réaliser de gré à gré les dividendes en francs français qui leur reviennent, à moins qu'il ne s'agisse de titres déposés auprès d'une banque française depuis une date antérieure au 1<sup>er</sup> septembre 1939.

Du côté suisse, on devrait en tout état de cause *éviter* d'établir une *discrimination* entre les différentes catégories de créances à transférer, par exemple entre les créances en francs suisses et en francs français. Il n'y a lieu non plus

de faire aucune différence entre les revenus de titres déposés en France ou déposés en Suisse.

Les Sociétés soussignées estiment qu'il devrait être possible, malgré les nombreuses difficultés de l'heure présente, d'arriver avec les Autorités françaises à un *modus vivendi* acceptable pour le transfert des revenus de leurs placements en France, du moment que la France a déjà repris le service de ses emprunts placés en Suisse. Elles se permettent en conséquence d'attirer l'attention du Département politique fédéral sur l'importance de leurs intérêts en France et de lui remettre ci-joint des notes ./1-5 sur leurs participations françaises<sup>2</sup>.

ANNEXE

E 2001 (E) 2/609

No

Zurich, 9 juillet 1942

*Participations françaises de la*  
BANQUE POUR ENTREPRISES ÉLECTRIQUES, ZURICH.

La Banque pour Entreprises Electriques, Zurich (Electrobanque) possède des participations en France sous forme d'*actions de Sociétés françaises* (pour la plupart des entreprises de production et de distribution d'énergie électrique) atteignant au total les chiffres suivants:

<i>Valeur nominale</i>	<i>ffrs. 128 900 000</i>	
<i>Valeur boursière</i> (cours de fin mai)	<i>ffrs. 662 000 000</i>	environ
<i>Revenu annuel</i> (sur la base des derniers dividendes)		
brut:	<i>ffrs. 7 200 000</i>	environ
net:	<i>ffrs. 5 000 000</i>	environ
(soit après déduction de 30% d'impôts)		

Les Sociétés françaises auxquelles Electrobanque est intéressée sont les suivantes:

*Société Centrale pour l'Industrie Electrique* }  
*Compagnie Centrale d'Energie Electrique* } Paris

Electrobanque est intéressée depuis 1909 & 1910 à ces deux Sociétés, à l'administration desquelles elle collabore encore aujourd'hui. Il s'agit là de ses plus anciennes participations françaises.

La Société Centrale pour l'Industrie Electrique est une Société de portefeuille qui possède entre autres des intérêts très importants dans la Compagnie Centrale d'Energie Electrique. Cette dernière exploite des centrales et des réseaux de distribution dans les régions de Châteauroux et Rouen et contrôle deux entreprises d'électricité importantes en Algérie: la Société Algérienne d'Eclairage et de Force et la Société des Forces Motrices d'Algérie.

Electrobanque a toujours été représentée dans le Conseil d'Administration de la Société Centrale et de la Compagnie Centrale et, durant les 30 dernières années, a constamment fait partie du syndicat de garantie constitué par les principaux actionnaires pour faciliter les opérations financières des deux Sociétés, en particulier les augmentations de capital. Elle a de même régulièrement exercé ses droits de souscription.

2. Nous reproduisons en annexe la notice concernant la Banque pour entreprises électriques.

*Société des Forces Motrices de la Vienne*  
*Société des Usines F. Chaux*  
*Société des Forces Motrices du Plateau Central*

} Paris

C'est en 1926 qu'Electrobanque, répondant à des demandes qui lui étaient présentées par des groupes français, a fait un apport de fonds important à la Société des Forces Motrices de la Vienne. Cet engagement initial de Fr. suisses 4 200 000 consistait en une participation au capital-actions et des avances. Au cours des années, Electrobanque a augmenté sensiblement ses intérêts par l'octroi de nouveaux crédits importants et par la souscription d'actions nouvelles, de telle sorte que la Société des Forces Motrices de la Vienne constitue actuellement sa participation française la plus importante.

La Société des Forces Motrices de la Vienne assure l'alimentation en énergie électrique d'une région très étendue comprenant les départements de la Vienne, des Deux-Sèvres et de la Charente, région située à cheval sur la ligne de démarcation entre zone occupée et zone non-occupée. Il s'agit d'une affaire qui, en partie grâce à l'appui d'Electrobanque, s'est considérablement développée au cours des 15 dernières années. Au moment où Electrobanque s'est intéressée à la Société, le capital-actions de celle-ci atteignait Fr.f. 35 000 000, alors qu'il est aujourd'hui de Fr.f. 198 500 000. D'autre part, la puissance installée totale qui, en 1926, était de 45 000 PS, a été portée entre-temps à 91 000 PS. Cette expansion remarquable doit être attribuée pour une bonne part à l'esprit d'initiative et la haute compétence des dirigeants français de la Société, ainsi qu'à leur collaboration étroite et confiante avec les divers Services d'Electrobanque.

Durant la période de 1932 à 1934 les crédits accordés à la Société sur l'initiative d'Electrobanque atteignaient Fr. suisses 9 000 000. Au moyen d'une augmentation de capital, en grande partie garantie et souscrite par elle, Electrobanque est intervenue en faveur du remboursement de cette somme en 1936/37, soit avant la nouvelle dévaluation du franc français. Elle a ainsi contribué d'une part à consolider la dette flottante par une émission d'actions et d'autre part à éviter à la société des pertes de change considérables.

Les Usines F. Chaux et la Société des Forces Motrices du Plateau Central sont des entreprises filiales de la Société des Forces Motrices de la Vienne. Electrobanque ne possède dans ces deux affaires d'importance secondaire qu'une participation relativement faible.

*Compagnie d'Electricité Industrielle*  
*Union Electrique du Sud*  
*Forces Motrices d'Arrens*

} Paris

Electrobanque s'est intéressée à la Compagnie d'Electricité Industrielle (C.E.I.) en 1927, en reprenant, pour une somme de Fr.f. 140 000 000 un engagement de la Société Centrale des Banques de Province dans cette Société. L'opération en question, effectuée sous les auspices de la Banque de France, a contribué à atténuer sérieusement les pertes qui menaçaient le groupe de banques françaises qui avait financé la C.E.I. après la guerre de 1914-1918. En 1928/29, Electrobanque a accordé à la C.E.I. des avances d'un montant de Fr. suisses 4 000 000; ces avances en monnaie étrangère furent remboursées en 1930 au moyen de nouveaux crédits en francs français procurés à la Société sur l'initiative et par l'intermédiaire d'Electrobanque.

La C.E.I. est essentiellement une entreprise de production d'énergie qui possède des usines d'accumulation dans les Pyrénées. La puissance hydraulique installée, qui s'élevait en 1927 à 50 000 PS, atteint aujourd'hui 125 000 PS y compris l'usine du Portillon aménagée par une Société sœur, l'Union Electrique du Sud, dans laquelle Electrobanque possède également une participation. Dans l'intérêt de la C.E.I., Electrobanque a toujours favorisé une politique d'association intime avec les groupements électriques de la région pyrénéenne.

Par suite de diverses circonstances, la C.E.I. n'a pas été en mesure de distribuer de dividende avant 1940. Mais les efforts méthodiques faits pendant de longues années avec l'appui d'Electrobanque pour améliorer la rentabilité de l'entreprise ont commencé à porter leurs fruits et un modeste dividende de 3% est réparti depuis lors.

Les Forces Motrices d'Arrens, qui se trouvent depuis 1930 sous le patronage de la C.E.I., exploitent une centrale au fil de l'eau également dans les Pyrénées. La participation d'Electrobanque est d'importance secondaire.

*Omnium Lyonnais, Lyon.*

L'Omnium Lyonnais était à l'origine une Société de portefeuille qui possédait principalement des participations dans des entreprises de transport en commun. Au cours des dernières années, son activité a évolué, en ce sens qu'il a développé de plus en plus son Bureau Technique et fonctionne comme ingénieur-conseil pour la construction d'installations hydroélectriques.

Electrobanque possède une participation dans le capital-actions de l'Omnium Lyonnais depuis 1925 et est représentée dans le Conseil d'Administration de cette Société par deux de ses directeurs. Elle est en outre intéressée indirectement à la même affaire par le canal de l'Union Electrique et Financière.

*Union Electrique et Financière, Paris.*

Cette Société de portefeuille a été créée en 1928 par Electrobanque conjointement avec l'Union des Mines à Paris. Le capital-actions de Fr.f. 20 000 000 au début a été porté successivement à Fr.f. 60 000 000, puis ramené à Fr.f. 30 000 000. En dehors de sa participation aux augmentations de capital, Electrobanque a accordé à la Société des crédits en francs français et en francs suisses qui ont été remboursés entre-temps. Electrobanque possède toujours actuellement une partie importante du capital-actions. L'Union Electrique et Financière a pris des participations dans de nombreuses entreprises d'électricité qu'elle a développées et consolidées et qu'elle a ensuite transférées à des groupes amis. Elle est intéressée actuellement surtout à la Société des Forces Motrices de la Vienne et à l'Omnium Lyonnais.